



Arnaud DELOMEL
Avocat
SPECIALISTE EN DROIT
DU CREDIT ET DE LA CONSOMMATION

**ARNAQUE AUX FAUX CHEQUES DE BANQUE :
(cas des ventes de véhicules)**

Communiqué du 17 avril 2023 :

Le Cabinet est confronté à de nombreuses affaires similaires sur l'ensemble du territoire national.

⇒ CADRE FACTUEL :

- Vous vendez votre véhicule par le biais d'une petite annonce.
- L'acheteur se présente avec la « copie » d'un véritable chèque de banque tiré auprès de sa banque.
- Il récupère votre véhicule, vous donne la « copie » et retourne le véritable chèque de banque à sa banque.
- Vous avez perdu votre véhicule sans pouvoir encaisser les fonds, votre banque ayant encaissé initialement le chèque puis débité quelques jours plus tard, ayant compris la fausseté du document.

⇒ ACTES PREVENTIFS :

- Demander un paiement par virement (= irrévocable).
- Faire, avant la cession du véhicule, vérifier le chèque de banque par votre banque.

⇒ CONSEILS APRES ESCROQUERIE :

1) Déposer plainte.

2) Contacter un Avocat.

Les possibilités d'actions sont de deux ordres, mais dépendent des situations factuelles des dossiers :

- *Agir contre la banque ayant émis le chèque de banque (sous réserves de pouvoir identifier l'escroc, nom – prénom – adresse) ;*

- *Agir contre votre propre banque (sous réserves de pouvoir justifier d'éléments ayant trait à un défaut de contrôle/vigilance de sa part à l'encaissement).*

N'hésitez pas à contacter le Cabinet si vous vous trouvez dans pareille situation. Vous serez informé de vos droits et de vos possibilités d'actions.

A. DELOMEL

SELARL ARNAUD DELOMEL – RCS RENNES 912 236 965 –
Tour Alma City – 5 rue du Bosphore – 35200 RENNES
Tél. 06.16.70.45.29. - 02.23.30.11.83.

Mail : arnaud.delomel.avocat@hotmail.fr